



SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
DGA Solidarité
19, rue Saint-Louis
77012 MELUN CEDEX
01 64 14 78 77

Melun, le 4 décembre 2018

Monsieur Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental de
Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77 010 MELUN CEDEX

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h les 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2018 inclus.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet d'instauration du RIFSEEP, nous avons demandé l'ouverture de réelles négociations lors du Comité Technique du lundi 26 novembre, mais il en est rien. Bien que nous ayons été reçus le vendredi 30 novembre par Mme ZAÏDI et l'Administration pour une réunion dite d'information « sur la mise en place du RIFSEEP » aucune négociation n'a pu être possible. Le syndicat CGT, ainsi que toutes les autres organisations syndicales, demandaient le retrait de la disposition sur les arrêts maladie et le proratisation de la prime en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

Face à la politique de régression sociale engagée par le Département, le syndicat CGT des Personnels du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 heures les 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2018 inclus** sur les revendications suivantes :

- NON à la diminution/suppression du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie ordinaire
- NON au versement incomplet du CIA pour les agents reprenant le travail après un CLM ou un CLD
- NON à des familles de fonction revues à la baisse au regard des missions des agents
- Et NON à la non-augmentation du régime indemnitaire en cas d'avancement et de promotion

Le syndicat CGT des personnels du Conseil départemental réclame que ces revendications soient étudiées sérieusement. L'attitude méprisante des Élus et de l'Administration est inadmissible car elle bloque tout échange constructif.

Par ailleurs, **les Assistants familiaux (ASSFAM) vous alertent** sur les conditions de modification de leur contrat de travail qui aura pour conséquence la baisse de leurs revenus, et d'autre part, sur la modification des indemnités d'entretien qui s'accompagne du non-remboursement des frais de déplacement « proches » du domicile. Ils et elles demandent à être reçus pour une véritable négociation.

Dans l'attente de l'ouverture de ces négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Thoraillier', written over a horizontal line.

Dominique THORAILLIER

La secrétaire Adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Raffin', written over a horizontal line.

Jacqueline RAFFIN